

# FLASH INFOS

COMMUNE DE CHEVRAINVILLIERS  
AVRIL 2023

N°5

## BUDGET ET FISCALITE 2023

**AUGMENTATION DES BASES DES  
TAXES FONCIERES PAR L'ETAT**

**+ 7.1%**

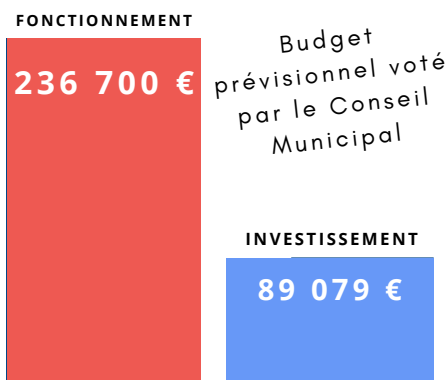
**TAUX DES TAXES FONCIERES  
PART COMMUNALE**

**+ 0%**

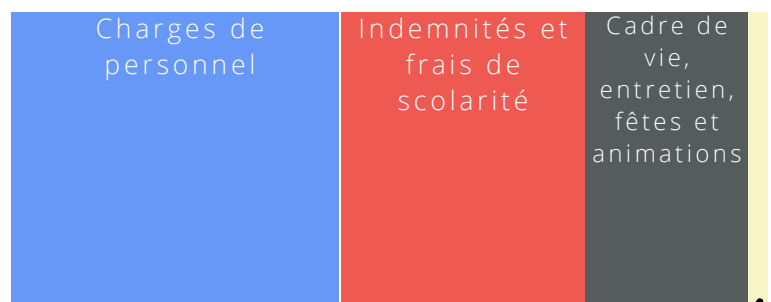


Dans le cadre du contexte économique actuel, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition de la part communale. Toutefois, votre impôt augmentera du fait de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales qui constituent la base de calcul des impôts locaux.

### BUDGET PRIMITIF 2023



Répartition des dépenses de fonctionnement



Reversement du fonds de péréquation intercommunal

## TAXE D'AMENAGEMENT

La taxe d'aménagement est applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction et d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, nécessitant une autorisation d'urbanisme (permis de construire ou d'aménager, déclaration préalable).

Elle s'applique dès qu'une surface délimitée par des murs et couverte est créée, **à condition que la superficie dépasse 5 m<sup>2</sup> et que la hauteur du plafond soit supérieure ou égale à 1,80 m.**

Les **abris de jardin** ou une annexe extérieure à la maison d'une surface supérieure à 5 m<sup>2</sup> sont concernés par la taxe d'aménagement.

Le montant de la taxe est calculé selon la formule suivante :

- (surface taxable x valeur forfaitaire x taux communal) + (surface taxable x valeur forfaitaire x taux départemental) + (surface taxable x valeur forfaitaire x taux régional)

La taxe d'aménagement est à payer uniquement lors de l'année de l'opération de construction ou d'aménagement.

**EXEMPLE DE CALCUL**

Abri de jardin de 8m<sup>2</sup>

Valeur forfaitaire 2023 : 1004 € /m<sup>2</sup>

Base taxable : 1004 x 8 = **8032 €**

Taux communal 2023 :	3.00%
Taux départemental 2023 :	2.20%
Taux régional 2023 :	1.00%

**Montant TOTAL  
de la taxe d'aménagement  
497.98 €**

Plus d'informations et simulateur sur  
[www.demarches.interieur.gouv.fr](http://www.demarches.interieur.gouv.fr)

## RENOVATION DU TERRAIN DE BOULES

Le terrain va être remis en état mercredi 26 avril par les services municipaux et le Président du Comité des fêtes



## AGENDA

16 juin	Apéritif communal
03 septembre	Vide grenier
17 novembre	Soirée Beaujolais
03 décembre	Marché de Noël et concert